

# **Assemblée des délégués SAR**

**Samedi 26 mars 2022, 9 h-12 h 30, Grangeneuve (FR)**

## **Ordre du jour**

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 146<sup>e</sup> assemblée des délégués SAR
2. Nomination des scrutateurs
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 2021 (voir RSA juin 2021, pp. 296-308 et rapport M<sup>e</sup> Brêchet, notaire, Delémont, RSA mai 2021 221-223)
4. Rapport du président
5. Rapports des dicastères publiés dans la RSA de mars 2022
6. Finances :
  - Comptes 2021
  - Rapport des vérificateurs (sections de Lucens, Martigny, Montagnes neuchâtelaises)
  - Budget 2022 / Revalorisation du poste de rédaction
  - Désignation des sections vérificatrices des comptes 2022 (Martigny, Montagnes neuchâtelaises, Morges)
7. Comité :
  - Renouvellement du représentant de la fédération neuchâteloise
8. Révision des statuts (changement de nom)
9. Révision du règlement « Vol et déprédations »
10. Révision du règlement du concours des ruchers
11. Remise du prix Bertrand 2020
12. Honorariat : Sonia Burri-Schmassmann est proposée à l'honorariat
13. Concours des ruchers : remise de la médaille vermeil
14. Vétérans : 60 ans de sociétariat
15. Remerciements
16. Parole aux invités
17. Confirmation de l'assemblée 2023 (VD) et organisation 2024 (VS)
18. Divers

*Vuippens, le 31 janvier 2022*

## Bilans comparés au

	31.12.20	31.12.21
	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>		
<b>Circulants</b>		
Liquidités	276 246.80	352 732.65
Epargne, fonds	243 088.25	243 085.70
Actifs transitoires	23 317.95	25 176.35
Stock matériel, labels, médailles	18 820.00	17 540.00
Stock livres et cours de base	48 731.00	36 810.00
<b>Immobilisés</b>		
Bibliothèque	1.00	1.00
Titres	1 000.00	1 000.00
<b>Total de l'actif</b>	<u>611 205.00</u>	<u>676 345.70</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Fonds étrangers</b>		
Passifs transitoires	43 375.30	86 612.77
<b>Fonds propres</b>		
Fonds Propagande et publicité	68 636.17	67 864.37
Fonds Aide à l'apiculture	15 310.25	14 640.50
Fonds Assurances vol et déprédation	141 923.45	152 207.85
Fonds Bertrand	15 327.70	15 329.65
Fonds Outils pédagogiques	10 317.85	10 782.45
Capital	316 314.28	328 908.11
<b>Total du passif</b>	<u>611 205.00</u>	<u>676 345.70</u>

## Comptes d'exploitation comparés

	Comptes 2020	Comptes 2021	Budget 2021	Budget 2022
	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>CHARGES</b>				
<b>Exploitation</b>				
Administration	27 317.00	32 558.30	32 600.00	32 910.00
Comité	26 910.20	38 946.90	33 350.00	34 020.00
Frais administratifs	1 047.65	1 061.15	1 250.00	1 250.00
Informatique administration	616.80	399.00	1 100.00	1 000.00
Assemblée des délégués, vétérans SAR	4 925.48	5 743.32	6 000.00	10 000.00
Evénements	5 000.00	-	1 000.00	1 000.00
Plateforme abeilles.ch	-	10 000.00	2 000.00	10 000.00
Maintenance informatique	828.00	783.00	2 000.00	1 500.00
Assurances	1 238.80	1 512.70	1 720.00	1 720.00
Frais de la bibliothèque	294.80	674.30	600.00	600.00
Frais de journal	90 741.10	87 913.90	91 300.00	100 000.00
Digitalisation revue	-	15 000.00	-	-
Frais de l'agenda	3 279.70	3 945.06	3 500.00	4 100.00
Cotisations à charge	42 828.00	42 828.00	42 900.00	42 900.00
Vols et déprédations	2 760.00	1 464.25	5 000.00	5 000.00
Frais de vente livre et classeur de formation	18 765.15	13 269.45	16 000.00	16 000.00
Frais de vente matériel marketing	6 174.58	1 478.20	3 000.00	3 000.00
Concept d'exploitation	1 600.00	-	-	-
Charges Outils pédagogiques	1 156.80	877.20	-	-
apisuisse/apiservice/brevet fédéral : frais de participation aux séances, refacturés aux instances	5 594.55	7 929.80	6 000.00	6 000.00
Impôts	1 968.95	43.10	1 300.00	1 300.00
Frais bancaires	451.14	436.04	650.00	650.00
<b>Total charges exploitation</b>	<b>243 498.70</b>	<b>266 863.67</b>	<b>251 270.00</b>	<b>272 950.00</b>
<b>Vulgarisation</b>				
Conseillers apicoles	16 342.50	12 106.25		
Moniteurs éleveurs	19 777.50	20 752.50	68 450.00	68 450.00
Formation des cadres et autres charges	14 076.40	16 232.45		
Provision cours de base et cours non donnés	9 346.70	12 405.00		
<b>Total charges vulgarisation</b>	<b>59 543.10</b>	<b>61 496.20</b>	<b>68 450.00</b>	<b>68 450.00</b>

### Contrôle du miel

Matériel, préposé SAR	6 065.50	2 109.05	4 500.00	4 500.00
Contrôleurs d'exploitation	13 275.00	7 432.00	11 200.00	11 200.00
Frais administratifs	3 120.80	208.90	2 000.00	2 000.00
<b>Total charges contrôle du miel</b>	<b>22 461.30</b>	<b>9 749.95</b>	<b>17 700.00</b>	<b>17 700.00</b>

### Elevage

Charges CE-SAR	82 486.00	92 689.50	80 000.00	80 000.00
Indemnités	4 031.30	4 033.10	4 050.00	4 050.00
Stations de fécondations	1 300.00	1 300.00	1 300.00	1 300.00
<b>Total charges élevage</b>	<b>87 817.30</b>	<b>98 022.60</b>	<b>85 350.00</b>	<b>85 350.00</b>

### Total des charges

<b>413 320.40</b>	<b>436 132.42</b>	<b>422 770.00</b>	<b>444 450.00</b>
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

## PRODUITS

### Exploitation

Cotisations membres	197 884.00	206 871.00	195 000.00	198 000.00
Abonnements individuels	7 026.05	6 838.60	7 000.00	6 800.00
Annonces du journal	29 683.25	34 351.00	27 000.00	30 000.00
Surprimes	5 336.00	5 506.00	5 200.00	5 200.00
Ventes livres	34 914.50	27 467.00	24 000.00	27 000.00
Annonces de l'agenda	2 188.00	1 370.00	2 000.00	1 300.00
Recettes matériel marketing	6 403.00	666.70	1 500.00	1 000.00
Recettes Outils pédagogiques	1 772.80	1 339.00	-	-
Recettes diverses	864.35	1 987.25	500.00	500.00
apisuisse/apiservice/brevet fédéral : rbt frais de participation aux séances	5 594.55	7 929.80	6 000.00	6 000.00
Intérêts des fonds	87.30	51.35	50.00	40.00
<b>Total recettes exploitation</b>	<b>291 753.80</b>	<b>294 377.70</b>	<b>268 250.00</b>	<b>275 840.00</b>

### Vulgarisation

Subvention	59 543.10	61 496.15	51 030.00	42 420.00
<b>Total recettes vulgarisation</b>	<b>59 543.10</b>	<b>61 496.15</b>	<b>51 030.00</b>	<b>42 420.00</b>

### Contrôle du miel

Recettes contrôle du miel	21 842.35	5 221.00	13 400.00	13 400.00
Ventes labels	700.00	-	-	-
<b>Total recettes contrôle du miel</b>	<b>22 542.35</b>	<b>5 221.00</b>	<b>13 400.00</b>	<b>13 400.00</b>

<b>Élevage</b>				
Subvention élevage	72 780.10	66 605.80	66 600.00	66 600.00
Recettes élevage	<u>20 794.00</u>	<u>30 335.00</u>	<u>20 000.00</u>	<u>20 000.00</u>
Total recettes élevage	93 574.10	96 940.80	86 600.00	86 600.00
Total des produits	<u>467 413.35</u>	<u>458 035.65</u>	<u>419 280.00</u>	<u>418 260.00</u>
Résultat d'exploitation	<u>54 092.95</u>	<u>21 903.23</u>	<u>-3 490.00</u>	<u>-26 190.00</u>

## Pertes & profits

	<u>Attributions</u> CHF	<u>Prélèvements</u> CHF
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>21 903.23</b>
<b>Attributions et prélèvements fonds</b> (détails aux pages suivantes)		
Fonds Assurances vol et déprédation	10 284.40	
Fonds Propagande et publicité		771.80
Fonds Aide à l'apiculture		669.75
Fonds Bertrand	1.95	
Fonds Outils pédagogiques	<u>464.60</u>	
	10 750.95	<u>23 344.78</u>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b><u>12 593.83</u></b>	
	<b><u>23 344.78</u></b>	<b><u>23 344.78</u></b>

## Attributions et prélèvements fonds

### Fonds Assurances vol et déprédation

<b>Etat au 01.01.2021</b>		<b>141 923.45</b>
<i>Produits</i>		
Intérêts	33.35	
Primes de base	7 722.00	
Surprimes	5 506.00	
<i>Charges</i>		
Assurance (prime RC)	-1 512.70	
Vols et déprédations	<u>-1 464.25</u>	
<b>Attribution 2021</b>		<b><u>10 284.40</u></b>
<b>Etat au 31.12.2021</b>		<b><u>152 207.85</u></b>

**Fonds Bertrand****Etat au 01.01.2021** **15 327.70**

<i>Produits</i>	Intérêts BCF	1.95
<i>Charges</i>	Attribution du prix	non attribué

**Attribution 2021** **1.95****Etat au 31.12.2021** **15 329.65****Fonds Propagande et publicité****Etat au 01.01.2021** **68 636.17**

<i>Produits</i>	Intérêts BCF	8.70
	Dons initiatives 2021	1 431.00
	Publicité	666.70
<i>Charges</i>	Publicité, matériel	-1 478.20
	Publication revue initiatives 2021	-400.00
	Frais administratifs	-1 000.00

**Prélèvement 2021** **-771.80****Etat au 31.12.2021** **67 864.37****Fonds Aide à l'apiculture****Etat au 01.01.2021** **15 310.25**

<i>Produits</i>	Intérêts BCF	4.55
<i>Charges</i>	Frais de la bibliothèque	-674.30

**Prélèvement 2021** **-669.75****Etat au 31.12.2021** **14 640.50****Fonds Outils pédagogiques****Etat au 01.01.2021** **10 317.85**

<i>Produits</i>	Intérêts BCF	2.80
	Recettes Outils pédagogiques	1 339.00
<i>Charges</i>	Charges Outils pédagogiques	-877.20

**Attribution 2021** **464.60****Etat au 31.12.2021** **10 782.45**

## Etat des titres

	31.12.2020		31.12.2021	
	CHF		CHF	
Union suisse des paysans part sociale nominative	1	1 000.00	1	1 000.00
		<u>1 000.00</u>		<u>1 000.00</u>

## Evolution du bilan

	31.12.2020	31.12.2021	Variation
	CHF	CHF	
Liquidités	276 246.80	352 732.65	76 485.85
Epargne, fonds	243 088.25	243 085.70	-2.55
Titres	<u>1 000.00</u>	<u>1 000.00</u>	-
<b>Total trésorerie</b>	<b>520 335.05</b>	<b>596 818.35</b>	<b>76 483.30</b>
Actifs transitoires	23 317.95	25 176.35	1 858.40
Stocks	67 552.00	54 351.00	-13 201.00
<b>Total de l'actif</b>	<b>611 205.00</b>	<b>676 345.70</b>	<b>65 140.70</b>
Passifs transitoires	<u>-43 375.30</u>	<u>-86 612.77</u>	<u>-43 237.47</u>
<b>Fortune</b>	<b>567 829.70</b>	<b>589 732.93</b>	<b>21 903.23</b>
./. Fonds	<u>-251 515.42</u>	<u>-260 824.82</u>	<u>-9 309.40</u>
<b>Fortune libre</b>	<b><u>316 314.28</u></b>	<b><u>328 908.11</u></b>	<b><u>12 593.83</u></b>

## Répartition exemplaires du journal

	Suisse	Europe	Autres	Administration et archives	Total
<b>Total</b>	<b>39 301</b>	<b>614</b>	<b>30</b>	<b>695</b>	<b>40 640</b>
en %	96.71 %	1.51 %	0.07 %	1.71 %	100.00 %
Moyenne par tirage	3 930	61	3	70	4 064
<i>2020</i>	<i>3 858</i>	<i>61</i>	<i>3</i>	<i>71</i>	<i>3 992</i>

## Coût moyen unitaire par abonné

### Charges

Impression	69 253.15
Envoi	15 934.75
Gestion	1 170.95
Frais annexes	902.30

### Coût total

**87 261.15**

*88 899.05*

### Produits

Annonces	34 351.00
----------	-----------

*29 683.25*

### Charges nettes

**52 910.15**

*59 215.80*

Tirage total	40 640
--------------	--------

*39 922*

Coût unitaire par abonné	<b>1.30</b>
--------------------------	-------------

*1.48*

Coût annuel par abonné (10 numéros)	<b>13.02</b>
-------------------------------------	--------------

*14.83*

## Contrôle du miel

	Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Kg contrôlés annoncés		Labels		Total
	Quantité	CHF	Quantité	CHF	Quantité	CHF	Quantité	CHF	CHF
unité		<b>40.00</b>		<b>3.00</b>		<b>0.10</b>		<b>0.00</b>	
<b>PRODUITS</b>									
Fédération Neuchâteloise	10	400.00	39	117.00	1 878	187.80	1 644	-	704.80
Fédération Genevoise	2	80.00	21	63.00	1 398	139.80	2 732	-	282.80
Fédération du Jura bernois	1	40.00	3	9.00	50	5.00	128	-	54.00
Fédération du Jura	12	480.00	20	60.00	1 505	150.50	1 728	-	690.50
Fédération Valaisanne	3	120.00	42	126.00	6 400	640.00	2 176	-	886.00
Fédération Vaudoise	11	440.00	74	222.00	7 263	726.30	18 169	-	1 388.30
Fédération Fribourgeoise	4	160.00	59	177.00	5 382	538.20	9 154	-	875.20
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>1 720.00</b>	<b>258</b>	<b>774.00</b>	<b>23 876</b>	<b>2 387.60</b>	<b>35 731</b>	-	<b>4 881.60</b>
<i>2020</i>	<i>104</i>	<i>4 160.00</i>	<i>925</i>	<i>2 775.00</i>	<i>149 074</i>	<i>14 907.35</i>	<i>218 804</i>	-	<i>21 842.35</i>



	Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Indemnités contrôleurs de section		Indemnités contrôleur de fédération			Total
	Quantité	CHF	Quantité	CHF	Quantité	CHF	Base ann.	Par contr. de section		
							CHF	Quantité	CHF	CHF
unité		<b>60.00</b>		<b>3.00</b>		<b>50.00</b>			<b>30.00</b>	
<b>CHARGES</b>										
Fédération Neuchâteloise	10	600.00	39	117.00	4	200.00	300.00	0	-	1 217.00
Fédération Genevoise	2	120.00	21	63.00	0	-	300.00	0	-	483.00
Fédération du Jura bernois	1	60.00	3	9.00	0	-	300.00	0	-	369.00
Fédération du Jura	12	720.00	20	60.00	3	150.00	300.00	3	90.00	1 320.00
Fédération Valaisanne	3	180.00	42	126.00	3	150.00	300.00	3	90.00	846.00
Fédération Vaudoise	11	660.00	74	222.00	9	450.00	300.00	8	240.00	1 872.00
Fédération Fribourgeoise	4	240.00	59	177.00	7	350.00	300.00	7	210.00	1 277.00
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>2 580.00</b>	<b>258</b>	<b>774.00</b>	<b>26</b>	<b>1 300.00</b>	<b>2 100.00</b>	<b>21</b>	<b>630.00</b>	<b>7 384.00</b>
2020	104	6 240.00	925	2 775.00	27	1 350.00	2 100.00	27	810.00	13 275.00

## Bilan du compte vulgarisation 2021

### Bilan compte vulgarisation

Décomptes fédérations		32 858.75
- Moniteurs éleveurs	20 752.50	
- Conseillers apicoles	12 106.25	
Formations cadres apicoles		0.00
Indemnités annuelles (revue, conseils débutants, élevage, vulgarisation)		13 652.35
Concours des ruchers		2 580.05
Conférences		0.00
<b>Total vulgarisation</b>		<b>49 091.15</b>
Financement OFAG		51 030.80
Ecritures transitoires		10 465.35
<b>Bilan</b>		<b>12 405.00</b>
Part du déficit à charge de la SAR (2/3)		0.00
Part du déficit à charge des cantons (1/3)		0.00

## Décomptes

Canton	Conseillers apicoles			Moniteurs éleveurs		
	Total CHF	Remboursement SAR	Part Fédération	Total CHF	Remboursement SAR	Part Fédération
<b>Fribourg</b>	980.00	980.00	0.00	9 135.00	9 135.00	0.00
<b>Genève</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Jura</b>	3 240.00	3 240.00	0.00	4 255.00	4 255.00	0.00
<b>Jura bernois</b>	0.00	0.00	0.00	360.00	360.00	0.00
<b>Neuchâtel</b>	1 161.25	1 161.25	0.00	1 880.00	1 880.00	0.00
<b>Valais</b>	6 725.00	6 725.00	0.00	5 122.50	5 122.50	0.00
<b>Vaud</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	<b>12 106.25</b>	<b>12 106.25</b>	<b>0.00</b>	<b>20 752.50</b>	<b>20 752.50</b>	<b>0.00</b>

## Rapport de la Commission d'élevage SAR

Comptabilité 2021	2020	2021
<b>Solde au 31.12:</b>	<b>51 410.61</b>	<b>72 082.91</b>
<b>Actif transitoire:</b>		<b>2 579.00</b>
<b>Passif transitoire:</b>	<b>5 000.00</b>	<b>24 000.00</b>
<b>Différence:</b>	<b>11 088.10</b>	<b>4 251.30</b>
<b>Revenus</b>		
- Mesures morphologiques	6 535.00	4 680.00
- Cotisations pour frais administratifs	560.00	520.00
- Franc participatif	8 632.00	7 000.00
- Indemnités OFAG	72 780.10	66 605.80
- Analyses ADN individuelles	5 067.00	791.00
- Soutien aux tests de sécurité stations		17 100.00
- Extourne trop perçu compte bancaire		24.00
- Vente reines zone protection stations		220.00
<b>Total</b>	<b>93 574.10</b>	<b>96 940.80</b>
<b>Charges:</b>		
- Mesures morphologiques	6 790.00	5 200.00
- Versement pour indemnités TT, achat reines TT, frais coordination, mesures morphologiques et analyses ADN TT	24 634.00	26 808.50
- Versement stations fécondations (ruches à mâles et achat reines pour zone de protection Hongrin) (Soit 63 104.00/ 58 181.00 versés directement aux stations et au testage)	31 680.00	30 200.00
- Analyses ADN, y compris 5000.00 mis en provision en 2021	12 365.00	995.00

- Provision analyses ADN restant à faire	5000.00	
- Analyses ADN test sécurité stations 2021, 1 <sup>ère</sup> partie		3 600.00
- Réserve analyses test sécurité stations 2021, 2 <sup>e</sup> partie		24 000.00
- Séances CE SAR, journée romande ME	1 066.50	886.80
- Bureau, frais bancaires, ...	451.50	999.20
- Divers (Séjour Weimar)	499.00	
<b>Total</b>	<b>82 486.00</b>	<b>92 689.50</b>

**Résultat au 31.12.2021 : 4 251.30.** Ce résultat est dû à la mise en provision de 24 000.00 afin de finaliser les tests de sécurité commencés dans 2 de nos stations en 2021. Un groupement n'a pas versé au 31.12.2021 le franc participatif en lien avec les ruchettes montées dans ses stations en 2021. Le montant dû est de 2579.00. Le comité est à nouveau à la recherche de soutiens financiers afin de pouvoir réaliser les tests de sécurités dans 2 autres stations en 2022 pour un budget de 28800.00.

*Pour la CE SAR, Brigitte Arnold, caissière St-Livres, le 30 janvier 2022*

## Rapport de comptabilité 2021



Les aléas, qu'ils soient sanitaires ou météorologiques, ont à nouveau marqué l'exercice 2021. Les difficultés pour organiser des rassemblements ont ainsi affecté les postes *Assemblée des délégués*, qui s'est tenue en visioconférence, et *Vulgarisation*, toujours en raison des événements défrayés dans ce cadre qui n'ont pas pu avoir lieu. Les conditions climatiques ont, quant à elles, généré des récoltes de miel aux antipodes de celles de l'année précédente, prétéritant les recettes du *Contrôle du miel*.

Du côté de l'administration et du comité, le travail ne manque pas et les rubriques correspondantes s'en ressentent. Ainsi, comme prévu au budget, notre assistante administrative Aude Steiner a augmenté son taux d'activité à 35 %. Votre comité a également beaucoup œuvré en dehors des séances ordinaires, notamment dans le cadre de la campagne 2x Oui et, en collaboration avec BienenSchweiz et la FTA, pour le développement de la communication à travers le site internet.

Quelques provisions, apparaissant par ailleurs en tant que telles dans les comptes, ont été comptabilisées, de façon à utiliser les bénéfices réalisés. Ainsi en va-t-il des projets en cours de développement du site internet et de la digitalisation de la revue. Le solde de la subvention pour la vulgarisation fait également l'objet d'une provision, et sera utilisé ultérieurement, pour ce poste exclusivement.

Le comité souhaite insister sur l'importance de lui faire part de vos éventuelles questions par écrit avant l'assemblée des délégués, de façon à pouvoir y répondre clairement et chiffres à l'appui à ce moment-là. Il vous en remercie d'avance.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle saison apicole.

*David Gillon, caissier*

# Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2021

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

Ce contrôle a été effectué à distance en raison de la situation sanitaire, entre le 25 et le 31 janvier 2022. Cette manière de procéder rend l'exercice plus difficile et limite les possibilités de contrôle par sondage.

Toutefois, le caissier a répondu rapidement et avec précision aux demandes de la commission et il ressort de notre contrôle que :

- la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- les positions du bilan (actifs et passifs) au 31.12.2021 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.

Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 26 mars 2022 :

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent un bénéfice d'exploitation de CHF 21'903.23 et un bénéfice d'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de CHF 12'593.83.
- de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

*Fribourg, le 31 janvier 2022.*

Pour les sections vérificatrices :

Lucens  
*Steve Jaccoud*

Martigny  
*Marlyse Darbellay*

Montagnes neuchâtelaises  
*Michel Mamin*

# Rapport vulgarisation 2021



Tout comme ce fut le cas en 2020, les activités de vulgarisation ont à nouveau été fortement perturbées par la pandémie l'année dernière. De nombreux cours et activités au sein des fédérations ont dû être annulés ou effectués par écrans interposés. Petit à petit, les outils de visioconférence, la retransmission de cours et de conférence ou la réalisation de clips-vidéos sont devenus part intégrante du travail de vulgarisation. Mais bien que ces nouveaux outils présentent des avantages et qu'ils continueront probablement d'être utilisés à l'avenir, je crois que toutes et tous se réjouissent de retrouver plus d'activités en présentiel. La vulgarisation est d'ailleurs un domaine pour lequel les échanges lors des diverses rencontres sont primordiaux. Bien que ce virus ait souvent déjoué tous les pronostics, j'espère sincèrement que l'année 2022 sera celle d'un retour à un peu plus de normalité et que les sections, sociétés et fédérations pourront retrouver un rythme d'activité normal.

Je tiens à remercier toutes les personnes œuvrant au bon fonctionnement de la vulgarisation, dont l'engagement est complet et qui font preuve d'imagination pour transmettre leur passion par tous les vents.

## Subventions – Participation de la SAR et des fédérations/sociétés cantonales

Ce travail de vulgarisation est soutenu par la Confédération (OFAG) via une subvention à apisuisse, qui la répartit aux trois associations régionales selon leur nombre de membres. Le reste du budget (c.-à-d. le déficit) de la vulgarisation est pris en charge pour 2/3 par la SAR et 1/3 par les fédérations et sociétés cantonales. En 2021, la SAR a reçu 22.6% de la subvention perçue par apisuisse. Cette proportion est, cette année encore, légèrement en notre faveur (mais au détriment de nos collègues suisses alémaniques de BienenSchweiz). Mais à partir de 2022 la part attribuée à la SAR devrait passer à 18.8%, ce qui représentera une diminution d'environ 8500 CHF.

Le montant des subventions 2021 reçues de l'OFAG se monte à 51'030.80 CHF, somme à laquelle s'ajoute un solde de 2020 de 10'465.35 CHF restitué par apisuisse. Le coût total du compte vulgarisation s'élève à 49'090.15 CHF. En raison de la pandémie, le nombre de cours donnés a été limité. Le montant des défraiements demandés par les vulgarisatrices et vulgarisateurs a donc également été moins important que les autres années (d'avant 2020). Pour cette raison, le bilan est positif et il n'y a pas de déficit à assumer par les cantons. Le solde de 2021 qui se monte à 12'405.00 CHF sera attribué au compte vulgarisation pour 2022.

## Formations

La formation continue des cadres apicoles SAR qui devait se tenir début mars a malheureusement dû être à nouveau annulée en raison de la pandémie. Elle a été remplacée par deux conférences en ligne. Le cours 2022, prévu le 5 mars, devrait si tout va bien de nouveau pouvoir se tenir en présentiel.

La prochaine formation de base pour les conseillères et conseillers apicoles ainsi que pour les monitrices-éleveuses et moniteurs-éleveurs doit avoir lieu en 2023. Il est donc important de commencer à chercher au sein des fédérations, des personnes motivées et compétentes pour assurer la relève.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison apicole 2022 et vous encourage vivement à aller enrichir vos connaissances à l'occasion des différentes activités proposées par les vulgarisateurs de votre région.

*Benoît Droz, responsable vulgarisation*

---

## **Rapport de l'assurance contre le vol et les déprédations pour l'année 2021**

En 2021, ce sont 3 apiculteurs qui ont annoncé 16 ruches, colonies ou nucléis sinistrés. Le montant total des indemnisations s'élève à CHF 1464.25.

Vous trouvez sur le site internet [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch), rubrique Téléchargements & Liens, puis Statuts/règlements/formulaires, le règlement de l'assurance vol et déprédations.

Je vous rends attentifs à bien mettre à jour le nombre de ruches de votre exploitation lors du règlement des cotisations (montant de la surprime), mais également en cours d'année en cas de forte variation. Si seule une partie du cheptel est annoncée, les indemnisations seront fortement réduites.

Enfin, lors d'un sinistre, n'oubliez pas de prendre des photos du lieu et du matériel endommagé, et décrivez de façon détaillée les événements dans le formulaire d'annonce.

### **Mise à jour du règlement**

Le comité a décidé de mettre à jour le règlement de l'assurance vol et déprédations et a préparé un projet de règlement qui sera soumis à l'assemblée des délégués 2022.

De nombreuses modifications ont pour but de clarifier et de simplifier le document et les tâches administratives relatives au traitement des cas de vol et de déprédations. Aussi, le montant du compte dédié étant suffisamment important, il est proposé de réduire son alimentation par les primes et surprimes et de revaloriser les indemnités en cas de dommage. De plus, les cas d'intoxication n'étant malheureusement que trop rarement élucidés, le comité propose d'intégrer un dédommagement pour les apiculteurs ayant subi des pertes de colonies suite à une intoxication, à condition que celle-ci ait été confirmée par le Service sanitaire apicole et que le cas n'ait pas été élucidé.

Si vous souhaitez prendre connaissance du projet proposé, il peut être consulté sur le site internet [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch), rubrique SAR - Société Romande d'Apiculture, puis Assemblée des délégués SAR.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année apicole.

*Benoît Droz*

## Bibliothèque : rapport 2021



L'année 2021 a été un peu inhabituelle car nous avons en effet profité de la remise de l'ancienne librairie apicole de M<sup>me</sup> Yolande Droz, qui a cessé son activité et l'a mise en dépôt-vente au magasin Bouquins à Gogo / Chez Cendrillon à Loèche-les-Bains. La collection comporte environ 300 titres d'ouvrages neufs concernant l'apiculture, le miel et les abeilles. 26 ouvrages ont ainsi été acquis, non-présents jusque-là dans la bibliothèque de la SAR.

M<sup>me</sup> Yolande Droz a tenu sa librairie apicole avec excellence et une motivation énorme. Elle doit être félicitée.

En tout, 33 ouvrages ont été ajoutés en 2021 dans notre bibliothèque qui compte plus de 1800 livres (monographies). Ils sont présentés aux pages 51 et suivantes de la revue N° 1-2 de janvier-février 2022. La liste complète est téléchargeable (nouveau) sur le site [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch) à la rubrique « Formation et connaissances scientifiques / Bibliothèque ». Sur le document en format PDF, la recherche est aisée, qu'il s'agisse d'un auteur, d'un titre ou d'un mot-clé.

Le prêt est gratuit pour les membres SAR. Seuls les frais postaux de retour sont à charge de l'emprunteur-lecteur.

Par temps de pandémie ou pas, la lecture enrichit notre savoir et nous ouvre de somptueux horizons.

Bonnes lectures !

*Henri Erard, secrétaire*

---

## Rapport informatique



La situation sanitaire de ces deux dernières années a mis en lumière la digitalisation et a passablement changé notre manière de collaborer au sein du comité. Nous avons dû trouver les moyens de continuer notre travail et les séances en ligne sont devenues une norme. La découverte d'outils comme Zoom ou Teams a permis une prise de conscience sur la nécessité de devoir se retrouver en présentiel pour toutes les séances et sur notre manière de collaborer.

Voilà une belle occasion de se pencher sur notre propre bilan carbone et surtout sur les solutions que nous pouvons développer pour être efficace dans notre collaboration au sein du comité. Une des mesures phares que nous avons pu mettre en œuvre durant cette année 2021 est l'utilisation de plates-formes collaboratives telles que sharepoint et Teams et tout ceci gratuitement. En effet, nous avons entrepris des démarches auprès de Microsoft afin d'être reconnus comme « association à but non lucratif ». Notre dossier a été accepté et nous permet maintenant de bénéficier de tous les produits Microsoft Office sans frais.

L'autre point clé de cette année 2021 est la réflexion avec nos organisations « sœurs » (BienenSchweiz et la FTA) sur le développement futur de notre site internet. Le contrat avec notre prestataire actuel arrivant à échéance en 2023, il était nécessaire de faire le point sur les prestations fournies et sur les futurs développements. Le constat était unanime dans les trois régions linguistiques : la collaboration avec la société qui gère notre site ainsi que la technologie utilisée n'étaient de loin pas optimales. Avec les nouveaux développements que nous désirons (revue en ligne, ouverture du site au grand public, navigation plus conviviale, modifications des pages simplifiées et moins coûteuses...), nous avons effectué un appel d'offres auprès de plusieurs sociétés afin de changer la technologie et d'intégrer les nouvelles options. Après de nombreuses séances, nous avons trouvé une solution commune à un coût raisonnable. Vous pourrez découvrir la nouvelle version du site [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch) en 2023 !

*Olivier Mooser, vice-président*

## Label d'or apisuisse Rapport 2021



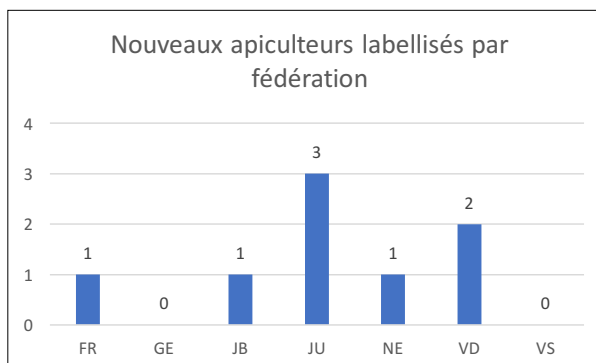
Cette année 2021 restera certainement dans les annales comme l'une des pires années pour l'apiculture suisse. A part le Tessin qui a sorti son épingle du jeu, toutes les régions de Suisse annoncent une production de miel très basse, voir inexistante. L'arrivée de pluies quasi incessantes en mars a lavé pollen et nectar rendant difficile la récolte de printemps. La situation ne s'est pas améliorée avec un été toujours pluvieux qui a fait déborder lacs et cours d'eau.

Certaines colonies ont souffert de famine, les apiculteurs/apicultrices ont dû nourrir plus qu'ils n'ont récolté de miel.

### Labellisations

Cette année huit nouveaux apiculteurs ont adhéré au label d'or apisuisse, répartis dans les fédérations selon le graphique ci-contre.

Durant toute cette saison particulière, les contrôleuses/contrôleurs d'exploitation pour la Suisse romande ont effectué leur travail avec un grand sérieux. Je les remer-



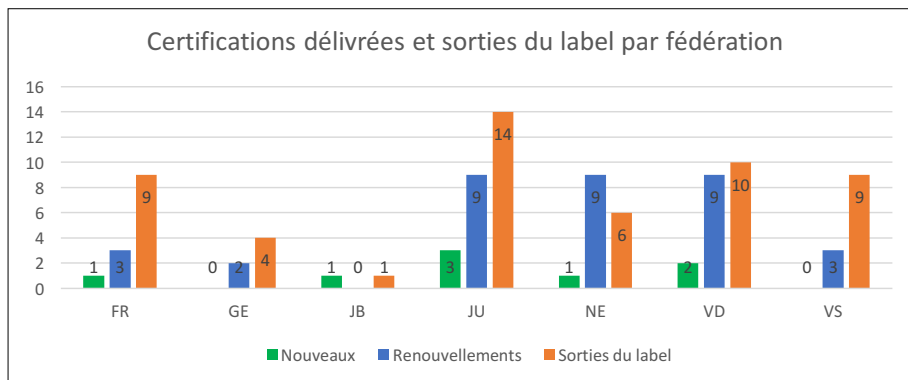


cie pour leur engagement ainsi que pour l'accueil qui m'a été réservé lors de la prise de mes fonctions en tant de responsable du label d'or pour la SAR.

Certains contrôleurs/contrôleuses n'ont pas eu beaucoup de travail en raison des conditions extrêmes de cette année particulière. De ce fait, il a été décidé de rémunérer également celles et ceux qui n'avaient eu aucune annonce.

Au cours de cette année apicole, nous avons délivré 43 certificats pour le label d'or et 53 apiculteurs/apicultrices n'ont pas renouvelé leur contrôle, pour diverses raisons.

La liste des apiculteurs/apicultrices labellisés a été mise à jour dans le courant de décembre, et comprend les apiculteurs labellisés entre 2018 et 2021. Les apiculteurs/apicultrices labellisés des années antérieures qui n'ont pas renouvelé le contrôle de leur exploitation ont été retirés de la liste, le contrôle d'exploitation n'étant valable que 4 ans.



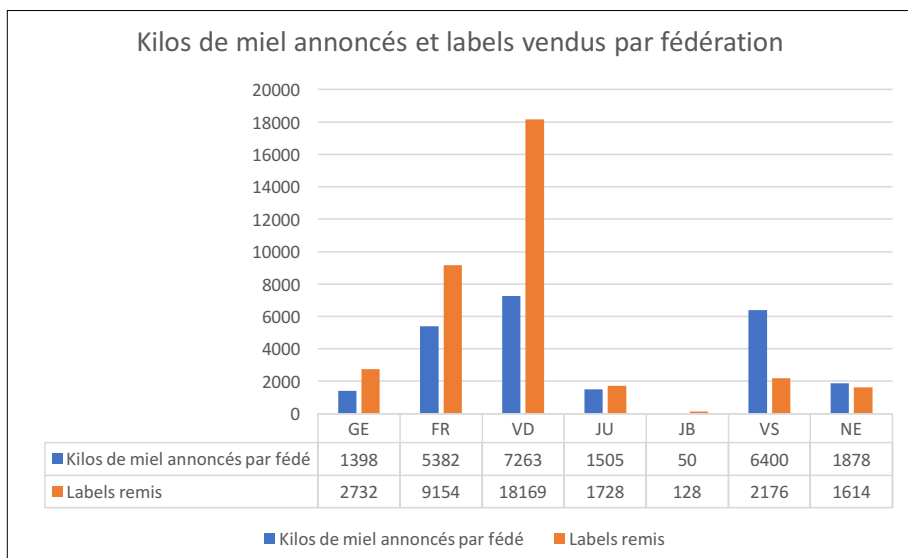
En décembre 2021, la SAR comptabilisait 378 apiculteurs/apicultrices labellisés, soit 9,8 % de ses 3847 membres. Pour rappel et afin de répondre au contrat de l'aide financière liée à la vulgarisation, la SAR devrait avoir 20 % d'apiculteurs adhérant au label d'or apisuisse !

### Quantité de miels labellisés et labels vendus

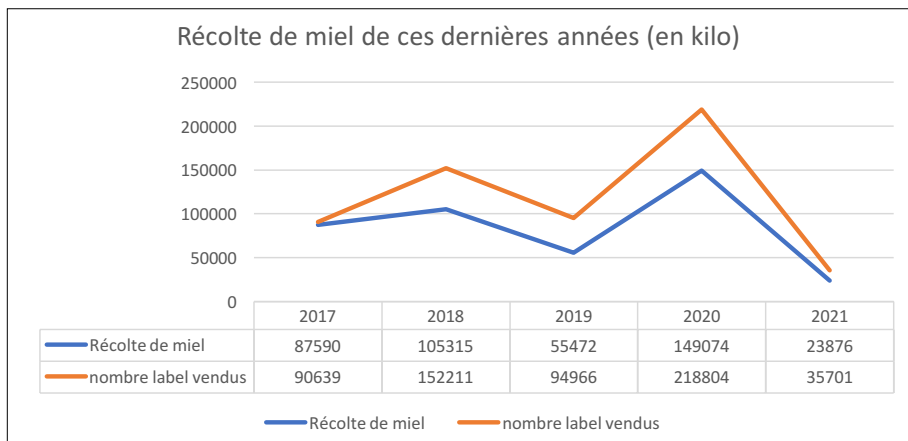
Les conditions météorologiques exécrables ont dramatiquement péjoré la production de miel suisse et de nombreux lots n'ont pas pu obtenir le label d'or car ils étaient trop humides.

Les pluies et le vent ont empêché les abeilles de sortir et ont lavé pollen et nectar pendant presque toute la saison apicole, réduisant à néant les miellées auxquelles nous sommes habitués. La seule grande miellée de cette année fut le lierre mais les hausses étaient retirées depuis déjà belle lurette.

En 2021, au niveau du label d'or en Suisse romande, 23'876 kg ont été annoncés, pour une mise en place de 35'701 labels. Pour comparaison, en 2020 nous comptabilisons 149'074 kg pour 218'804 labels.



Voici un petit récapitulatif des dernières années.



## Analyses de miels

En raison du manque de miel et de la saison compliquée nous n'avons pas fait d'analyse de miel.

## Formation continue

Cette année encore, la formation continue pour les contrôleurs/contrôleuses d'exploitation n'a pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire. Les informations nécessaires au bon déroulement avaient été transmises par courriel par ma prédécesseure.

Les cours de base pour les nouveaux/nouvelles contrôleurs/contrôleuses auront lieu en mars 2023, toute personne intéressée et motivée à devenir contrôleurs/contrôleuses d'exploitation pour sa section est bienvenue.

### Le label d'or et ses coûts pour 2021

Les coûts relatifs à l'obtention du label d'or sont les suivants :

- Le contrôle d'exploitation, effectué tous les 4 ans, revient à 40 CHF
- L'annonce pour un contrôle du miel auprès d'un contrôleur d'exploitation s'élève à 3 CHF par lot.
- Une taxe de 10 cts par kilo de miel déclaré est prélevée.
- Un maximum de 4 labels par kilo de miel déclaré sont remis gratuitement.

### Service pour les apiculteurs et apicultrices labellisés

Les apiculteurs/apicultrices qui participent au programme du label d'or apisuisse bénéficient d'un service gratuit de mise en ligne de leur profil personnel.

Sur ce profil, ils/elles ont la possibilité de se présenter brièvement, d'informer leurs clients potentiels ou d'indiquer quels sont leurs produits actuellement disponibles. Les personnes intéressées arrivent sur leur profil en cliquant sur leur nom dans les résultats de la recherche des apiculteurs labellisés.

Pour plus d'information, consulter la page :

<http://www.apisuisse.ch/themes/apiculteurs-labellises.html>

### Renouvellement des certificats de 2018

Le contrôle d'exploitation étant valable 4 ans, les apiculteurs/apicultrices labellisés en 2018 doivent contacter le ou la responsable du label d'or de leur région. Pour rappel, une lettre leur sera envoyée.

### Un label simple, efficace et proche du consommateur

J'encourage chacune et chacun à adhérer au label d'or ; c'est une valorisation de son travail et une garantie de qualité pour les clients avec une **production contrôlée** et un **pot scellé avant ouverture**. Même les petites exploitations sont les bienvenues.

Les contrôleurs/contrôleuses d'exploitation sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller. Vous trouverez également toutes les informations sur le site internet [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch) ou dans l'agenda apicole de 2022.

Je rappelle que le prix d'un miel labellisé peut être vendu 1 franc de plus ce qui couvre largement les coûts liés au label.

Alors hop, hop, hop appelez le contrôleur de miel de votre section et passez le cap du label d'or !!!

Je vous souhaite à toutes et tous une belle saison apicole 2022 en espérant qu'elle soit meilleure que 2021.

*Mélanie Baudet, responsable SAR pour le label d'or*